



unifor

Local 100/section locale 100

le 23 septembre 2025

À tous les présidents et secrétaires de la loge locale 100.

Ceci est un avis qui suivi à celui envoyé par Locale 100, daté le 1er septembre 2025.

****Note : Cet appel à l'élection de la section locale 100 est réservé uniquement au bureau du président de la section locale 100. Cet avis est conforme aux articles 2 et 3 des règlements du Local 100. Une copie des règlements, de cet appel à l'élection et des formulaires de candidature supplémentaires sont disponibles à l'adresse www.uniforlocal100.com***

Président de la section locale 100

- L'élection des officiers de la section locale 100 aura lieu tous les trois ans à partir de 1996.

- Des avis doivent être envoyés à chaque Loge 4 mois avant l'année électorale indiquant que le poste de président Local 100 sera déclaré ouvert à la nomination le 1er octobre 2025. Joint à cet avis figure un formulaire de nomination pour le poste de président Local 100. Tous les formulaires de candidature complétés pour le poste de président doivent être reçus par **courrier recommandé** par le président du comité électoral **avant 0001 le 1er novembre 2025** au 1376, avenue Grant #110, Winnipeg, Manitoba, R3M3Y4. Les formulaires de candidature doivent être signés par deux (2) membres de la section locale 100 en règle et par le candidat.

- Chaque candidat **peut soumettre ses informations électorales imprimées avec ses papiers de candidature**, ces informations imprimées ne pouvant pas faire plus d'une page simple interligne de 8"x 11 ».

Si, après la fin du processus de nomination, une élection doit avoir lieu, la procédure de vote sera la suivante :

-Pour le poste de président, le comité électoral doit faire en sorte qu'un bulletin de vote soit **envoyé électroniquement** à chaque membre de la section locale 100 en règle au plus tard le 1er décembre (2025). Cela se fera à l'aide du **courriel personnel** des membres fourni à la section locale 100. Les bulletins doivent être retournés électroniquement au plus tard le **1er janvier 2026**. Le dépouillement des bulletins commencera au plus tard le **6 janvier 2026**, et le président de la section locale 100 sera informé immédiatement des résultats finaux de l'élection. Le simple vote consistera à ce que l'entreprise envoie, réception et compte tous les bulletins électroniques, avec les résultats envoyés au comité électoral de la section locale 100.

-Si un second tour est requis, les dates seront fixées par le Comité électoral.

- Le vote électronique se fait de façon sécurisée et seul le membre saura comment il/elle a voté.

Veuillez-vous assurer que tous les membres de votre loge lisent cet avis.

In Solidarity
Ken Hiatt
Unifor Local 100 Election Chairperson
khiatt@shaw.ca
204-890-5677